

Rapport de la session d'automne 2013

Date : 3 octobre 2013

Beat Flach, Conseiller national, AG

Je viens de vivre une session d'automne très chargée en tant que membre des commissions des affaires juridiques (CAJ) et de politique de la sécurité (CPS).

L'achat prévu de l'avion de combat Gripen a certainement été un des éléments phares de la session. Après le Conseil des Etats, le Conseil national vient malheureusement à son tour de se prononcer pour cette acquisition. Je me réjouis donc d'autant plus que notre groupe parlementaire a clairement refusé cet achat en ce moment inopportun et je salue que nous saisissons le référendum. Nos arguments diffèrent évidemment de ceux de la gauche voulant abolir l'armée. Je me positionne personnellement clairement en faveur d'une défense nationale, mais elle doit être adaptée à notre époque. Des réformes sont indispensables. Il s'agit d'abord de définir clairement les tâches de l'armée et en particulier le rôle de l'armée de l'air, avant de dépenser des milliards pour de nouveaux avions de combat. Or, l'armée n'a jusqu'à présent pas mené ce débat. L'acquisition immédiate de nouveaux avions de combat ne revêt aucune urgence. Les forces aériennes existantes sont parfaitement aptes à remplir toutes les tâches de police aérienne nécessaires de nos jours. Malheureusement les partis bourgeois traditionnels perdent toute retenue financière, dès lors que les avions de combat sont concernés. Il est d'autant plus important qu'une composante libérale soutienne activement le référendum.

Le deuxième dossier qui m'a tenu en haleine est la modification du droit des sanctions. La réforme va dans la bonne direction. Les procureurs et les juges auront ainsi des outils en mains, afin d'édicter des peines efficaces et adéquates pour lutter contre la petite criminalité. L'élément central de la révision est la réintroduction des courtes peines de détention, qui dans certains cas jouent un rôle éducatif et dissuasif important. Cependant les Vert'libéraux s'opposent clairement à un automatisme en matière de peines. Il doit toujours appartenir au juge de décider si une amende pécuniaire est plus adaptée au cas concret qu'une détention. Si le juge prononce une amende, il faudra veiller à ce que le délinquant s'acquitte vraiment du paiement.

Un autre dossier, qui a soulevé les passions, mais qui ne concernait pas les commissions dans lesquelles je siège, est la loi sur l'alcool. Je relève avec satisfaction que le Conseil national, avec notre soutien, a éliminé des mesures paternalistes telles que l'interdiction de vente ou de remise d'alcool durant la nuit du projet de loi. De telles interdictions restreindraient la liberté de nous toutes et tous, sans pour autant atteindre leur objectif de protection de la jeunesse, car les adolescents auraient pu les contourner aisément, par ex. en achetant davantage d'alcool en début de soirée. La nouvelle loi renforce les achats test qui sont un bon moyen de protéger les jeunes. Les personnes vendant de l'alcool à des jeunes de moins de 16 ans devraient être punies.

Malheureusement, ce même dossier contient un gros point noir. Lors du débat sur cette loi, le lobby de l'agriculture a réussi à imposer ses intérêts particuliers – une fois de plus avec le soutien bienveillant de personnes issues du PRL. L'imposition du rendement pour les distillateurs décidé par le Conseil national contre les voix des Vert'libéraux, est une mesure antilibérale, bureaucratique et purement protectionniste. Thomas Maier, mon collègue de parti au Conseil national, a fort justement résumé cette imposition inique comme suit : « C'est comme si l'Etat m'envoyait à l'avenir une facture d'impôt reposant non pas sur mon salaire effectif, mais sur une estimation d'un salaire potentiel d'un informaticien de 38 ans localisé dans la région zurichoise. Que les

partis bourgeois, qui sinon ne cessent de fulminer contre la bureaucratie, aient soutenu cette absurdité, est incompréhensible. »

De nombreuses escarmouches et tentatives de manœuvres politiques concernant l'élection des juges ont complété cette session. En tant que membre de la Commission judiciaire, j'ai respecté les décisions prises par la commission – comme d'ailleurs tout notre groupe. Mais à l'avenir, nous ne manquerons pas d'insister davantage pour obtenir lors des prochaines élections les sièges qui nous reviennent de droit.